



## Travailleurs fantôme ?

-----  
Par Littlec94

Bonjour à tous,

Je travaille actuellement depuis 2 ans dans un EHPAD en tant que paramédicale. Je travaille en 2 mi-temps sur 2 ehapd du même groupe Je suis la seule professionnelle de ce corps de métier sur les 2 établissements.

Mes horaires et jours de travail sont fixes et ne changent jamais.

Sur l'un des établissement mon planning est affiché, en revanche sur le second il n'est affiché nul part. Est-ce légal?

Aussi, récemment, des organigrammes ont été affichés à l'accueil de chacun des établissements avec les équipes respectives. Je n'apparaîs sur aucun des deux organigrammes.

Je suis assez déçue de cette situation (ça montre bien leur reconnaissance....) mais avant d'écrire aux cadres ou à la direction et de passer pour la râleuse de service je voudrais savoir s'ils sont en tort d'un point de vue légal?

Merci :)